

Changement d'adresse – N'oubliez pas d'aviser Beneva et votre employeur

À la suite d'un déménagement, il est essentiel de mettre à jour votre adresse à deux endroits importants afin d'assurer la continuité de vos protections et de vos communications :

1. Votre employeur : Informez sans délai votre service des ressources humaines ou votre gestionnaire de tout changement d'adresse.
2. Beneva (assureur) : Vous devez également mettre à jour votre adresse directement dans votre Espace client Beneva. Cette étape est indispensable pour recevoir vos documents d'assurance, vos relevés fiscaux et toute autre communication pertinente.

Pour effectuer le changement auprès de Beneva :

- Connectez-vous à votre Espace client : beneva.ca/connexion
- Accédez à votre profil et sélectionnez l'option « Changer votre adresse ».

En cas d'oubli, vous pourriez ne pas recevoir d'informations importantes concernant votre régime d'assurance, vos factures ou vos remboursements. Merci de faire le nécessaire rapidement après votre déménagement.

Nous en profitons pour ajouter que, pour des raisons de confidentialité et d'accessibilité, nous vous recommandons d'utiliser une adresse courriel personnelle dans vos dossiers d'assurance, car une adresse professionnelle appartient à votre employeur.